



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

**DÉLIBÉRATION**

N° 107 - 23.07.2020

En exercice... 28  
Présents..... 24  
Votants..... 28  
Abstention ..... 0

**PÔLE RESSOURCES  
FINANCES  
VOTE DU BUDGET  
BUDGET ANNEXE ECOTAXE  
74. Affectation du résultat 2019**

**L'AN DEUX MILLE VINGT,  
Le 23 juillet,**

**Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 17 juillet 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.**

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,  
**Le Bois-Plage :** M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAS,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,  
**La Flotte :** M. Jean-Paul HÉRAUDEAU, Mme Annie BERGERON, M. Patrick SALEZ,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET,  
**Les Portes en Ré :** M. Alain POCHON, M. Jean-Luc CHENE,  
**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, M. Marc CHAIGNE,  
**St. Clément des Baleines :** Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, M. Didier LEBORGNE, Mme Anne PAWLAK, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU, M. Didier GUYON,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMAN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

M. Jean-Pierre GAILLARD (donne pouvoir à M. Patrick RAYTON), M. Roger ZÉLIE (donne pouvoir à M. Jean-Paul HÉRAUDEAU), M. Patrick BOUSSATON (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Simone FOULQUIER (donne pouvoir à M. Patrice RAFFARIN).

**Secrétaire de séance : Monsieur Didier LEBORGNE.**

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D2020107-DE  
Reçu le 24/07/2020

\* \* \* \* \*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 23 juillet 2020

### DÉLIBÉRATION

N° 107 - 23.07.2020

En exercice ... 28  
Présents..... 24  
Votants..... 28  
Abstention ..... 0

### PÔLE RESSOURCES FINANCES VOTE DU BUDGET BUDGET ANNEXE ECOTAXE 74. Affectation du résultat 2019

Vu l'article L.2311-5 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la présentation effectuée en séminaire des élus le 16/07/2020,

Considérant que l'affectation de résultat doit couvrir au moins le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice n-1 ;

Considérant que le compte administratif 2019 du budget annexe Ecotaxe présente les résultats suivants :

COMpte ADMINISTRATIF 2019	MONTANT
<b>Résultat de fonctionnement 2019</b>	
A – Résultat de l'exercice précédé du signe – ou +	-74 900,23 €
B – Résultat antérieur reporté ligne 002 du CA 2018 précédé du signe – ou +	3 915 308,15 €
<b>C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)</b>	3 840 407,92 €
Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
<b>Résultat d'investissement 2019</b>	
D - Solde d'exécution d'investissement 2019	-832,73 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-651 994,20 €
F- Excédent de financement (D+E)	
F- Besoin de financement (D+E)	-652 826,93 €
<b>AFFECTATION DU RESULTAT (C)</b>	
1) Affectation en réserves R – 1068 en investissement	2 000 000,00 €
2) Report en fonctionnement R 002	1 840 407,92 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'affecter le résultat 2019 du budget annexe Ecotaxe de la communauté de communes de l'île de Ré tel que présenté ci-dessus soit :
  - Au 1068 - Réserve d'investissement 2 000 000€
  - En report de fonctionnement R002 1 840 407,92€

Affichée le : 25 juillet 2020  
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR PREFECTURE

017-241700459-20200723-D2020107-DE  
Regu le 24/07/2020